

Séance du 23 octobre 2008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, convoqué le 17 octobre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Aguerre ; Mme Loupien-Suarès à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : ENVIRONNEMENT et ESPACES NATURELS - Plaine d'Ansot - Exposition "Eco-Construction" - Convention avec le CAUE 64

Madame GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'exposition ayant pour thème l'éco-construction, proposée sur le site d'Ansot en mai 2008, a été conçue et réalisée en partenariat entre la Communauté d'Agglomération BAB, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 64 (CAUE 64) et la Ville de Bayonne.

Ce type de démarche pédagogique sur l'éco-construction sensibilise et mobilise les acteurs locaux autour de la construction écologique, et peut donc développer cette pratique.

Cette exposition sera la propriété du CAUE 64, qui s'engage à la mettre à disposition de la Ville de Bayonne gratuitement 1 mois par an, sur simple demande.

Afin de bénéficier de cette possibilité, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de propriété et de mise à disposition correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.